

## Industries\*, réduisez votre facture d'électricité

La TICFE (anciennement CSPE) est facturée de manière classique à chaque client au taux plein de de 22,5 euros/MWh (en 2017) ce qui peut représenter jusqu'à 20-25% de sa facture d'électricité.

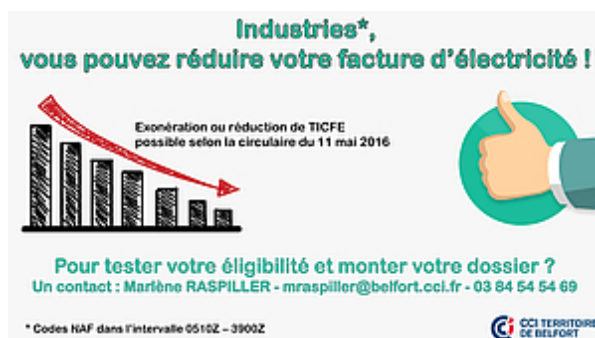
Vous pouvez être concerné(e) par une exonération et/ou une réduction du taux (circulaire du 11 mai 2016). La CCI du Territoire de Belfort vous recommande vivement de tester votre éligibilité.

L'économie représente entre 15 et 22,5 € par MWh consommés sur votre facture !

Pour tester votre éligibilité à ce dispositif et vous accompagner dans la démarche, un contact :

Marlène RASPILLER – 03 84 54 54 69 – [mraspiller@belfort.cci.fr](mailto:mraspiller@belfort.cci.fr)

\* Codes NAF dans l'intervalle 0510Z – 3900Z



**Industries\*,  
vous pouvez réduire votre facture d'électricité !**

Exonération ou réduction de TICFE possible selon la circulaire du 11 mai 2016

**Pour tester votre éligibilité et monter votre dossier ?**  
Un contact : Marlène RASPILLER - [mraspiller@belfort.cci.fr](mailto:mraspiller@belfort.cci.fr) - 03 84 54 54 69

\* Codes NAF dans l'intervalle 0510Z – 3900Z

CCI TERRITOIRE DE BELFORT